

**M. Nunziata:** Le NPD a boycotté le comité.

**M. Boudria:** En effet, c'était le Nouveau parti démocratique.

Quoi qu'il en soit, sans vouloir prolonger davantage le débat, je tiens à dire à la Chambre que, au nom de mon collègue de York—Sud—Weston et en mon nom personnel, nous sommes disposés, s'il le faut à adopter le projet de loi dès maintenant mais aussi à donner notre consentement unanime afin que nous passions immédiatement à la troisième lecture de façon que la mesure franchisse toutes les étapes et soit renvoyée au Sénat cet après-midi.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

*Promotion des drogues illicites*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le président suppléant (M. Paproski):** Conformément à l'article 13(5) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté à 18 heures, le lundi 15 août 1988.

**M. Nunziata:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Pour la gouverne des intéressés, je tiens à dire que ce sont les députés néo-démocrates qui se sont opposés à ce que cette mesure devienne loi. Ils auraient pu donner leur consentement pour que le projet de loi soit adopté en troisième lecture cet après-midi.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Comme il est 15 heures, conformément à l'ordre adopté le lundi 20 juin 1980, la Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures lundi prochain, conformément à l'article 3(10) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 40.)